RÉPUBLIQUE FRANCAISE

_____

Conseil municipal de Buc
du 20 mars 2026

Date de la convocation 16-03-2026	L'an deux mille vingt-six, Le vingt mars à dix-neuf heures trente, Le Conseil municipal, Légalement convoqué par Monsieur le Maire le seize mars deux mille vingt-six, S'est réuni dans la salle du conseil au château du Haut-Buc, Sous la présidence de M. Stéphane GRASSET, maire,
Date d'affichage 16-03-2026	**Etaient présents :** M. Stéphane GRASSET, Mme Odile GENOVA, M. John COLLEEMALLAY, Mme Juliette ESPINOS, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Elisabeth MORELLI, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Guy MAXIS, M. Patrick CRUAUD, Mme Marie-Madeleine LEFEBVRE, M. Stéphane VIELLE, Mme Laurène JOANNIC, Mme Françoise GAULIER, M. Eric MANGEON, M. Thierry HULLOT, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Isabelle RIBOT-ROTH, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Fabrice POURBAIX, Mme Charlotte D'ALÈS DE CORBET, M. Dejan STANKOVIC, M. Abdelatif IBAZIZEN, M. Olivier DUBET, Mme Violaine DE CLARENS, Mme Armelle DAUVERNÉ, Mme Marie CHEVALIER, M. Adrien ROLLAND. Nombre de présents : 28
Nombre de conseillers En exercice : 29 Quorum : 15 Quorum : Oui	**Etaient excusés et représentés :** M. Hervé WIOLAND donne pouvoir à M. Dejan STANKOVIC Nombre de pouvoirs : 1 **Etaient excusés** : / Nombre d'absents : 0

M. Jean-Christophe HILAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20260323-DEL_26-03-20_08-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

DEL_2026-03-20/08 : Élection des conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Buc

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° DEL_2026-03-20/07 fixant à douze le nombre d'administrateurs au conseil d'administration du CCAS de la Ville de Buc, soit six membres élus en son sein par le conseil municipal et six membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal,

Considérant que le conseil d'administration du CCAS de la Ville de Buc est présidé par le maire et qu'il comprend, en nombre égal :

- six membres élus, en son sein, par le conseil municipal,
- six membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6,

Considérant que les membres élus par le conseil municipal le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil,

Considérant le renouvellement du conseil municipal de la Ville de Buc suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que Monsieur le Maire lance l'appel à candidature,

Considérant les candidatures suivantes pour la liste ALLIANCE POUR BUC :

- Madame Elisabeth MORELLI
- Madame Odile GENOVA
- Madame Françoise GAULIER
- Madame Charlotte D'ALÈS
- Madame Marie-Madeleine LEFEBVRE
- Monsieur Christian GASQ
- Madame Juliette ESPINOS
- Monsieur Jean-Christophe HILAIRE
- Madame Catherine LE DANTEC
- Monsieur Patrick CRUAUD
- Madame Violaine DE CLARENS
- Madame Armelle DAUVERNÉ

Considérant que si un siège est laissé vacant par un conseiller municipal titulaire, pour quelque cause que ce soit, le siège est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé,

Considérant que l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et que le scrutin est secret,

Considérant que Monsieur Patrick CRUAUD et Monsieur Adrien ROLLAND sont désignés assesseurs,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. 65 du code électoral) : 0

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20260323-DEL_26-03-20_08-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

La liste ALLIANCE POUR BUC a obtenu vingt-neuf (29) voix,

Les conseillers municipaux suivants sont élus administrateurs du CCAS de la Ville de Buc :

- Madame Elisabeth MORELLI
- Madame Odile GENOVA
- Madame Françoise GAULIER
- Madame Charlotte D'ALÈS
- Madame Marie-Madeleine LEFEBVRE
- Monsieur Christian GASQ

Fait en séance, le 20 mars 2026,

Le Maire,
Stéphane GRASSET

Le Secrétaire de séance,
Jean-Christophe HILAIRE

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20260323-DEL_26-03-20_08-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026